



REGLEMENT PARTICULIER

4^{EME} COURSE DE COTE VHC REGIONALE DU COL DE VIGNON

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de SAINT RAPHAEL et Région

Organise le **vendredi 11 et Samedi 12 Juin 2021**, avec le concours de la Municipalité de « le Plan de la Tour »

Une compétition automobile dénommée :

4^{eme} Course de Côte Régionale VHC du Col de Vignon »

Cette compétition, Coefficient 1, compte pour le Challenge PACA.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro..... en date du .. et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R..... en date du 2021

Comité d'Organisation :

1.1P OFFICIELS :

Présidente : Rosy JAUDEL
Secrétaire Générale : Sandrine AUNE JAUDEL
Membres : Tous les membres du Comité directeur de l'ASA.St RAPHAEL

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs

Commissaires Sportifs

Directeur de Course

Directeur de Course Adjoint

Voiture intervention

Commissaire Technique Responsable

Commissaire Technique Responsable VH

Commissaires Techniques adjoints

Médecin Responsable

Chargé du DTS

Relation DTS -sponsoring :

Chargé de la mise en place et des moyens

Chargés des relations avec les concurrents

Chargé des Commissaires de route

Chronométrateurs

Classements

Représentant LSA PACA

licences :

DUFRESNE Régis.....2484/0706

PECOUT Annick 154215/0724

BONNABEL Delphine 132992/0721

BARDIN Yannick46622/0721

ALAIN Marie Laure.....228679/0706

VINCENT Alain235726/0710

PRADO Philippe6333/0702

AUDISIO Jean Michel3344/0710

FORESTELLO Jean Pierre 11620/0721

LEGRAND ALAIN228026/0704

Dr PONTUS Thierry251834/0710

JAUDEL Adrien153857/0710

VINCENT Alain235726/0710

EGEA Serge.....212355/0710

TIRABASSI Michel45656/0710

BLANGERO Gérard55095/0710

FORESTELLO Isabelle 138486/0721

KOTAS Christiane216635/0710

JACCHERI Sandrine150675/0702

EYRAUD Adrien204382/0721

GUILLOCHON Grégory212370/0708

Asa du Circuit du Luc

Annick PECOUT 154215/0724

1.2P HORAIRES

Clôture des engagements : Le mardi 8 Juin 2021 à Minuit.
Publication de la liste des engagés : Le jeudi 10 juin 2021 à Minuit.
Vérifications administratives : le vendredi 11 juin 2021 à partir de 14 heures à 20 heures.
Vérifications techniques : le vendredi 11 juin 2021 de 14 heures 15 à 20 heures 15.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux **manches d'essais**
le vendredi 11 juin 2021 20 h30.

Briefing des commissaires le Samedi 12 juin 2021 à 8 heures 30 (ligne de départ)

Le Briefing pilotes sera remis lors des **vérifications administratives contre émargement.**

Essais : essais chronométrés à la discrétion du Directeur de course. :

Samedi 11 Juin 2021 de 09 h 00 à 12 h 00.

Pour prétendre aux essais les concurrents doivent avoir satisfaits aux vérifications administratives et Techniques

Aucun essai ne sera toléré en dehors des jours et heures fixées au règlement particulier, mais tous les **Conducteurs seront tenus de prendre part à au moins une séance d'essai officiel, et d'effectuer un Parcours de bout en bout, au cours des essais, chronométrés ou non, prévus par le règlement particulier. (voir règlement standard)**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à **prendre part à la course** le Samedi 12 Juin 2021 à 12h30
Parc fermé, parking Foch

Course: 3 montées de course le Samedi 12 Juin de 13h00 à 19h00

Les horaires et le nombre des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Les concurrents ont obligation d'effectuer toutes les montées de courses prévues, sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs, sous peine de sanction décidée par ce dernier.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après la dernière voiture moderne en parc

Auprès de la ligne de départ et après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé, parking Foch Remise des prix est prévue 30mn après le délai de réclamation, Parking Foch, si pluie « Salle Marie Mauron ».

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs: Réunion : le vendredi 11 Juin 2021 à 18h

Salle Marie Mauron. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS :

Vérifications administratives le vendredi 11 juin 2021 de 14 h à 20 h, Salle Marie Mauron

Vérifications techniques le vendredi 11 juin 2021 de 14 h15 à 20 h15, rue Ph Perrin

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage: Carrosserie du Plan

Au Plan de la Tour. Taux Horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique les fiches d'enregistrements des équipements.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le vendredi 11 Juin 2021 à 20 h00

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des autorisés à prendre part aux essais sera Obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 2 volets.

1.5P DISPOSITIONS PARTICULIERES et GROUPES ETRANGERS EN COURSE DE COTE

Si des compétitions d'autres sports sont organisées conjointement à des courses automobiles, ce sera la réglementation de sécurité de la compétition automobile qui sera appliquée. Pendant toute la durée de la manifestation, les organisateurs de courses de côte ou ne sont autorisés à faire participer en course ou en démonstration, que des véhicules terrestres qui sont autorisés par les règlements de la FFSA (y compris le karting) dans la compétition concernée (internationale – nationale – régionale)

Parade ou Démonstration

Une parade et/ou démonstration peut être organisée selon le format suivant:

- 1 *passage des voitures encadré par voitures d'organisation, en convoi, non chronométré
- 2 * nombre de voitures autorisées **limité à 15 maximum**
- 3 *une seule parade et/ou démonstration autorisée par montée de course
*elle est organisée à la discrétion du Directeur de course (timing, conditions météo...etc)

ARTICLE 2. ASSURANCES

Voir article R 331 et A 531.32 du Code du Sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante

Asa.st.raaphael@free.fr

1 chemin du Rouge.83120 le Plan de la Tour tel 06 03 73 13 88

De la parution du règlement, jusqu'au 8 Juin à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 320€, réduits à 160 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Réduits à 130€ pour les licenciés de l'ASA St Raphael (licence annuelle)

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Licence à la journée (TPRM): 60€ (prévenir l'organisateur lors de votre Inscription,

Ou (Nouveau prendre votre TPRM sur le site de la FFSA)

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 10

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition de doublure. Les intéressés seraient immédiatement Prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures est limitées à 40 (**modulable avec la course moderne**)

Deux concurrents pourront courir sur une même voiture (**double monte: Faire 2 engagements séparés**).

Sont admises, les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition. Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Voitures fermées, groupe CM, GT et GTTS, niveau sonore maxi admis : 105 dB.

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maxi admis : 110 dB

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) : a voir additif

Publicité optionnelle : a voir additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 4^{ème} **Course de Côte Régionale VHC du Col de Vignon** se déroule sur la commune de Plan de la Tour RD 74, Départ lieu-dit « le Griottier » à 3kms de la sortie du village, arrivée 2kms en amont sur cette
Même route

La course se déroulera en 4. Montées si le temps le permet.

Procédure de départ: chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

La Direction de course se réserve le droit de faire partir les concurrents toutes les 30 secondes.

Départ (chemin du Griottier) et arrivée sur la RD 74,

Pente moyenne de 5%

Longueur du parcours 2000m

Modalités de retour au départ, en convois par séries dans le sens inverse de la course et aux ordres du Directeur de course

Parc de départ : Parking Foch au Plan de la Tour. Parc d'arrivée : Parking Foch au Plan de la tour

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès du « Parc de départ » au départ de la course, les concurrents seront en convoi (2 voitures

D'encadrement ; devant le 1^{er} concurrent et après le dernier concurrent)

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la RD 74 avant le départ. (700m avant la ligne de départ)

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent sera situé à : Plan de la Tour, Parking Foch

Le parc concurrent sera **accessible le vendredi 11 juin à partir de 12 h 30**

Un seul véhicule d'assistance par équipage sera autorisé dans le parc.

Les remorques **devront être garées sur le parking fermé prévu à cet effet (face au parc concurrents)**

Il est prévu une pénalité de 5', pour les concurrents, dont les remorques seront stationnées dans le Parc. (exceptées les remorques assistance)

6.6P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés:

- Pendant les vérifications ; au parc des vérifications : Parking Foch au Plan de la Tour
- Pendant les essais et la course; au parc départ : auprès de la ligne de départ
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée ; au parc fermé d'arrivée Parking Foch

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.7P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence de l'ASA se tiendra, sur la ligne de départ et Salle Marie Mauron Parking Foch, du début des vérifications jusqu'à la fin de la course.

Téléphone permanence n° 06 03 73 13 88 (officiels)—06 71 85 44 82 (Commissaires)

Centre de secours le plus proche : Pôle de Sante de La Foux (Gassin) tel 04 98 12 70 00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**7.1P. ESSAIS**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing aura lieu à par écrit aux vérifications administratives contre émarginement.

La présence de tous les pilotes et **des commissaires** de postes est obligatoire. (À 8h30 ligne de départ)

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course

De support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT*Pour les essais chronométrés*

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du Classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera *hors CFM VHC : Meilleur temps réalisé Sur une montée*)

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course. (*minimum*)

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être Constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes

Dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes,
- Un classement séparé pour chacune des classes,
- Un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,
Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

10.1P. REMISE DES PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés.

Elle aura lieu le samedi 12 juin (voir support moderne) et *au plus tard 1/2h après l'arrivée de la dernière manche de course moderne*).